



Consensus de Copenhague entre les maires

Une meilleure santé et plus de bonheur dans les villes, pour toutes et tous

Une démarche transformatrice pour des sociétés sûres, inclusives, durables et résilientes



Copenhague (Danemark), le 13 février 2018



Consensus de Copenhague entre les maires

Une meilleure santé et plus de bonheur dans les villes, pour toutes et tous

Une démarche transformatrice pour des sociétés sûres, inclusives, durables et résilientes

Copenhague (Danemark), le 13 février 2018

La vision inscrite dans ce Consensus de Copenhague, adopté le mardi 13 février 2018, est en parfaite cohérence avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et a pour vocation de guider les travaux des Villes-santé de l'Organisation mondiale de la santé pendant toute la durée de ce Programme, jusqu'en l'an 2030.



Les Villes-santé favorisent la santé et le bien-être par la gouvernance, le renforcement du pouvoir d'agir et la **participation**, la création d'environnements **urbains** contribuant à l'équité et à la **prospérité** des habitants, et l'investissement dans **l'humain** pour promouvoir la **paix** sur **Terre**.

Les Villes-santé donnent l'exemple, en luttant contre les inégalités et en promouvant la gouvernance et le leadership en matière de santé et de bien-être par l'innovation, l'échange des savoirs et la diplomatie en santé.

Les Villes-santé agissent en tant que chefs de file et partenaires pour relever nos défis mondiaux communs en matière de santé publique, comme les maladies transmissibles ou non, les défis environnementaux, les inégalités sociales de la santé, la résistance aux antimicrobiens, les situations d'urgence sanitaire et la promotion de la couverture sanitaire universelle.

1.0 Nous nous engageons à agir ensemble pour améliorer la santé et le bien-être de tous ceux qui vivent, aiment, s'instruisent, travaillent et se divertissent dans nos villes.

- 1.1 Nous, maires et responsables politiques de villes, régions métropolitaines, régions urbaines et aires urbaines de la Région européenne de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), sommes réunis à Copenhague (Danemark) les 12 et 13 février 2018 à l'occasion du Sommet des maires du Réseau européen des Villes-santé de l'OMS. Nous sommes conscients du pouvoir que les villes peuvent exercer pour résoudre les principales difficultés qui affectent les populations et notre monde d'aujourd'hui. Nous nous engageons à exercer ce pouvoir pour assurer un développement équitable et durable et instaurer des sociétés pacifiques, prospères et justes.
- 1.2 Nous nous félicitons de la vision globale et des opportunités offertes par l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et des objectifs de développement durable. Nous affirmons notre engagement en faveur du mouvement des Villes-santé pour atteindre nos objectifs communs.
- 1.3 Nous insistons sur le fait que la santé et le bien-être, ainsi que le recul des inégalités sociales de santé, passent nécessairement par une attention intrinsèque et durable aux droits humains dans toutes les politiques et à tous les niveaux des pouvoirs publics. Nous nous engageons à y veiller au niveau local dans nos villes, aires urbaines et communautés.
- 1.4 Nous pensons que le Réseau des Villes-santé de l'OMS propose une démarche transformatrice permettant de relever les plus grands défis d'aujourd'hui en matière de santé publique. Nous sommes prêts et disposés à agir pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs mondiaux, ainsi que pour la concrétisation du Nouveau Programme pour les villes, complémentaire, et ce en mettant l'accent sur le développement durable et sur Santé 2020, le cadre politique et stratégique régional européen pour la santé et le bien-être.
- 1.5 Nous soulignons la nécessité d'investir dans la santé et le bien-être, condition préalable à l'émergence de sociétés équitables, durables et pacifiques. Nous reconnaissons le rôle joué par les villes et les milieux urbains en matière de prévention des maladies et de promotion de la santé, ainsi que la nécessité de prendre en compte les déterminants sociaux, environnementaux, culturels, comportementaux, commerciaux et politiques de la santé et du bien-être.
- 1.6 Nous insistons sur le rôle essentiel des villes et de la gouvernance locale dans la lutte contre les inégalités, avec une attention particulière pour les groupes les

plus vulnérables dans le cadre d'une démarche d'universalisme proportionné. Les villes ont un rôle capital à jouer dans la lutte contre la pauvreté au sein de leur communauté, notamment lorsque cette pauvreté se manifeste par des difficultés à se nourrir et à se loger, et nous nous engageons à opérer les choix politiques nécessaires pour lutter contre ces maux de la société.

- 1.7 Ensemble, nous insistons sur le fait qu'il est nécessaire de conjuguer nos forces afin d'atteindre nos objectifs, unis par un projet commun pour les Villes-santé. Nous pouvons donner l'exemple.
- 1.8 Nous savons que notre leadership et notre vision politiques sont essentiels pour assurer un développement durable et des sociétés pacifiques et justes qui ne laissent personne de côté.
- 1.9 En tant que dirigeants politiques, nous assumons la responsabilité de donner l'exemple, d'inciter à l'action dans nos villes et de travailler aux côtés des villes partenaires, des pouvoirs publics nationaux et des organisations internationales afin d'instaurer l'équité et de veiller à la bonne santé et au bien-être de chacune et chacun.
- 1.10 Nous nous engageons à œuvrer pour devenir des Villes-santé afin de réaliser notre projet commun. Sous les auspices de l'OMS, le mouvement des Villes-santé reconnaît que « la santé est engendrée et vécue dans les divers contextes de la vie quotidienne, là où l'individu s'instruit, travaille, se délasse ou se laisse aller à manifester ses sentiments », comme le stipule la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé (1986).
- 1.11 Les Villes-santé sont des communautés solidaires, où s'exerce une gouvernance inclusive, responsable et participative en faveur de la santé, du bien-être, de la paix, du bonheur et du bien commun. Les villes qui font partie du mouvement des Villes-santé donnent l'exemple au niveau local et au niveau mondial. Elles collaborent avec d'autres pour créer des environnements physiques, sociaux et culturels qui émancipent et renforcent le pouvoir d'agir de tous les habitants et toutes les habitantes de nos villes. Elles permettent à la population de réaliser son plein potentiel humain et contribuent à la résilience des communautés, améliorant ainsi notre planète pour toutes et tous.
- 1.12 Nous nous engageons à envisager des démarches transformatrices – en créant des partenariats entre villes, par le biais de la diplomatie en santé, avec les gouvernements nationaux, les organisations internationales, et différents secteurs et niveaux des pouvoirs publics, ainsi qu'avec la société civile et avec nos populations.

Investir dans les **personnes** qui composent nos villes

2.0 Une Ville-santé donne l'exemple en mettant l'accent sur un développement sociétal à visage humain et en accordant la priorité à l'investissement dans les personnes, pour améliorer l'équité et l'inclusion en renforçant le pouvoir d'agir des habitants.

- 2.1 Nous sommes conscients du fait que recentrer nos dispositifs sur la personne tout au long de son parcours de vie facilite l'amélioration de la santé et du bien-être de tous, fait reculer les inégalités géographiques, territoriales et sociales entre et

dans les villes, et crée un environnement qui favorise la prospérité, l'émancipation et la résilience des populations.

- 2.2 Nous soulignons l'importance des processus de gouvernance non discriminatoires, qui renforcent le pouvoir d'agir des communautés et permettent à tous de participer aux décisions qui les concernent, sans distinction de sexe, genre, religion, appartenance ethnique, orientation sexuelle, idéologie politique, culture, situation de handicap, nationalité ou lieu d'origine.
- 2.3 Nous savons qu'une société plus confiante et une plus grande cohésion sociale sont essentielles pour des villes inclusives, sûres et durables, ainsi que pour la résilience individuelle aussi bien que collective.
- 2.4 Nous nous engageons à promouvoir des politiques actives pour lutter contre l'anxiété, le ressentiment, la haine, la méfiance et la xénophobie. Les milieux urbains peuvent devenir des lieux épanouissants si les facteurs sociaux, psychiques, émotionnels et relationnels sont également pris en compte dans un urbanisme favorable au bien-être.
- 2.5 Nous nous engageons à œuvrer en faveur de l'accès universel aux biens et services essentiels pour garantir l'équité, la santé et le bien-être de tous. Cela exige une structure et des mécanismes de gouvernance centrés sur les personnes, et ce à tous les niveaux, ainsi qu'une diplomatie pour la santé et une excellente cohérence entre les politiques et les divers niveaux de gouvernance.
- 2.6 Nous insistons sur le fait qu'il est capital d'investir dans la bonne gestion des communautés, tant à un niveau individuel que collectif, pour veiller à ce que les individus et les communautés soient mis en mesure d'appliquer des solutions choisies par la population et issues de la société civile, pour lutter contre les inégalités sociales de santé et rechercher le bien commun.

Aménager des **espaces** urbains favorables à la santé et au bien-être

3.0 Une Ville-santé donne l'exemple en créant des espaces inclusifs, en tenant compte des environnements sociaux, physiques et culturels dans une approche cohérente ; elle fait la promotion de la santé et du bien-être pour toutes et tous.

- 3.1 Nous nous engageons à adopter une stratégie transformatrice pour la gestion des espaces publics et des lieux de vie. Nous reconnaissons qu'il est urgent de veiller à ce que nos villes et nos aires urbaines offrent les conditions environnementales, sociales et culturelles qui permettront à nos populations de prospérer, et nous sommes résolus à faciliter la mise en œuvre des engagements pris à l'échelle internationale.
- 3.2 Nous nous engageons à concevoir et à construire des environnements urbains qui font que le choix le plus sain devient le choix le plus abordable, le plus facile et le plus accessible.
- 3.3 Nous nous engageons à transformer les villes et les aires urbaines par un développement et un urbanisme centrés sur l'être humain, en donnant la priorité aux personnes et à la planète, comme par exemple en évoluant vers des villes « zéro énergie ». Il s'agit notamment d'identifier les besoins de la communauté, de valoriser ses atouts et d'assurer un accès équitable aux espaces, biens et services communs.

- 3.4 Nous insistons sur la nécessité de concevoir et de planifier des villes et des aires urbaines promouvant la santé tout au long de la vie, en assurant le meilleur départ possible à tous et toutes dès la grossesse et la naissance et ce jusqu'à la vieillesse, en œuvrant pour la santé des seniors et les villes amies des aînés, en concevant une nouvelle mobilité, afin de garantir à tous un accès équitable à un prix abordable.
- 3.5 Nous valorisons les infrastructures matérielles et sociales au service de toutes les personnes fréquentant les villes ou les aires urbaines. Il s'agit notamment de services de santé et d'enseignement et de services sociaux, ainsi que de logements adéquats, équitables, sûrs et accessibles pour toutes et tous.
- 3.6 Nous insistons sur la nécessité d'un urbanisme favorable à la santé qui tienne compte de la santé de l'environnement et de l'être humain, en particulier pour ce qui est des défis clés auxquels sont confrontées les villes, tels que la qualité de l'air et de l'eau et l'élimination des déchets. Cet urbanisme se doit d'accorder une attention particulière aux espaces verts, comme les parcs et les projets de jardins partagés, aux espaces aménagés pour les enfants et leur famille, ainsi qu'aux trames bleues, telles que les abords des canaux, rivières, lacs et espaces côtiers, en raison de leurs propriétés bénéfiques pour la santé.
- 3.7 Nous affirmons que l'aménagement urbain doit être à l'épreuve du futur, protégeant de l'impact du changement climatique et de la dégradation de l'environnement (par exemple un risque accru d'inondation), qu'il doit veiller à la création de zones abritées pour atténuer les effets de la chaleur extrême et à l'introduction d'une flore et d'une faune adaptées et qu'il doit éviter toute extension dans des zones fortement exposées aux catastrophes naturelles.

Plus de **participation** et des partenariats pour la santé et le bien-être

4.0 Une Ville-santé donne l'exemple en veillant à ce que tous les habitants et toutes les communautés participent aux décisions qui les concernent et ont un impact sur les lieux où ils vivent, s'instruisent, travaillent, s'aiment et se divertissent.

- 4.1 Nous nous engageons à supprimer les cloisonnements au sein de nos villes afin d'améliorer la gouvernance conjointe pour la santé et le bien-être, notamment en recourant davantage à l'approche de la santé dans toutes les politiques et à la diplomatie en santé.
- 4.2 Nous soulignons l'importance d'une participation inclusive à tous les niveaux de la gouvernance et de la société. Il s'agit notamment de faire participer les individus et les communautés par le biais d'une gouvernance participative et de conclure de nouveaux partenariats en faveur de la santé et du bien-être.
- 4.3 Nous nous engageons à renforcer l'éducation de nos populations dans le domaine sanitaire, social et environnemental tout au long de leur vie, les dotant ainsi d'un outil pour les encourager à participer et renforcer leur pouvoir d'agir. Une émancipation accroît le sentiment d'auto-efficacité et l'estime de soi, en permettant aux groupes et aux individus de s'approprier et gérer eux-mêmes leur santé et leur bien-être.
- 4.4 Nous mettons l'accent sur le rôle de leadership des villes et des municipalités dans la création de partenariats avec nos communautés, la société civile et les autres

acteurs, pour protéger la planète tout en contribuant à améliorer l'équité, la santé et le bien-être pour toutes et tous.

- 4.5 Nous reconnaissons la nécessité de faciliter un changement de culture et de normes dans toute la société, pour accroître le pouvoir d'agir, instaurer un développement durable et équitable et accorder la priorité à la protection de la planète, de la biodiversité et de la santé et du bien-être humains.

Une **prospérité** collective accrue et un meilleur accès aux biens et services communs

5.0 Une Ville-santé donne l'exemple en s'efforçant d'accroître la prospérité de la communauté et de renforcer ses atouts grâce à une gouvernance des biens et services communs basée sur des valeurs.

- 5.1 Nous préconisons des modes d'évaluation innovants du progrès social, au-delà des méthodes traditionnelles de mesures financières de la croissance et du développement.
- 5.2 Nous nous engageons à soutenir l'investissement dans des modèles économiques en mutation articulés autour de la communauté, tels que l'économie circulaire, la silver économie et l'économie verte, en conformité avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes.
- 5.3 Nous reconnaissons le rôle des villes et des aires urbaines dans la mise en place de seuils de protection sociale universelle, tels qu'un revenu de base pour tous, un revenu suffisant pour vivre en bonne santé grâce à un salaire décent. Les politiques de protection sociale doivent être attentives au genre, puisque le niveau de participation à la vie active et la charge des soins sont inégalement répartis entre les femmes et les hommes, ce qui influe sur leur santé ainsi que la santé des membres de leur famille et de leur entourage.
- 5.4 Nous plaçons pour que toutes les administrations locales et municipales adoptent des politiques d'investissement éthiques garantissant que leurs stratégies financières et politiques d'investissement ne nuisent pas à la santé et au bien-être – y compris les déterminants sociaux, culturels, commerciaux et environnementaux de la santé – et soient conformes aux valeurs d'égalité, de non-exploitation et de respect des droits humains.
- 5.5 Nous affirmons clairement la nécessité de réorienter les normes culturelles vers des sociétés qui valorisent les emplois dans des secteurs soutenant le capital humain et social, notamment l'éducation, la santé et l'aide sociale, le tourisme et la culture, et reconnaissons que cela n'est réalisable que par des investissements durables dans ces secteurs, en veillant à ce que les emplois fondamentaux pour le fonctionnement de notre société soient valorisés sur les plans économique, financier, social et culturel et à ce que ces organisations soient encouragées à favoriser le bien-être de leur personnel.
- 5.6 Nous insistons sur la nécessité d'investir dans le système de la « triple hélice », en renforçant les partenariats entre les pouvoirs publics, les universités et l'industrie, et d'agir conjointement pour élargir le savoir et promouvoir l'innovation et le développement économique durable et équitable.

- 5.7 Nous soulignons que l'heure est venue de nous réunir pour influencer les déterminants commerciaux de la santé, dans le secteur économique et dans toute la société. Ainsi, lorsqu'il y a dissonance entre la santé publique et les objectifs commerciaux d'une politique, la réussite de la politique doit se mesurer à l'aune de la santé et du bien-être, et mettre l'accent sur les co-bénéfices et la responsabilité sociale. C'est essentiel pour que la société s'épanouisse et prospère durablement.
- 5.8 Nous reconnaissons le rôle important joué par les villes en ce qui concerne l'investissement dans des technologies et des solutions technologiques au sein d'un système intégré de soins, dans une ville ayant pour objectif l'amélioration de la santé publique et contribuant à l'instauration de la couverture sanitaire universelle.

Promouvoir la paix et la sécurité grâce à des sociétés inclusives

6.0 Une Ville-santé donne l'exemple en promouvant la paix par le biais de sociétés inclusives qui mettent l'accent sur les lieux, la participation, la prospérité et la planète, tout en plaçant l'individu au centre de toutes les politiques et actions.

- 6.1 Nous soulignons le rôle vital à jouer par les villes et aires urbaines pour garantir des sociétés pacifiques dans toute notre Région et partout dans le monde. Pour ce faire, il faut mettre l'accent sur les personnes, les communautés, l'émancipation et la résilience afin de créer et de maintenir des espaces propices à une paix durable.
- 6.2 Nous renforçons l'importance des institutions, des systèmes de gouvernance et de leur structure privilégiant la justice sociale et une participation inclusive à la société.
- 6.3 Nous insistons sur le rôle des villes et des aires urbaines en tant que promotrices de la paix pendant et après un conflit, et en tant que protectrices de la paix dans les régions fragiles, en créant des sociétés inclusives pour tous, sans discrimination de statut juridique, religion, appartenance ethnique, genre, culture, idéologie politique ou nationalité.
- 6.4 Nous insistons sur la nécessité de s'attaquer, par la gouvernance et les normes sociales, à la corruption, à la discrimination et à toutes les formes de violence, tant physique qu'émotionnelle, au sein des sociétés, y compris la violence envers les enfants, la violence entre partenaires intimes, les discours haineux, les brimades, l'ostracisme et l'hostilité envers les migrants.
- 6.5 Nous soulignons qu'il est important de gérer les aspects relatifs à la sécurité de l'approvisionnement en nourriture et en eau dans la promotion de sociétés pacifiques et de communautés durables et solidaires après un conflit.
- 6.6 Nous mettons l'accent sur le rôle important des villes et des municipalités en matière de sécurité sanitaire, de préparation aux situations d'urgence et de réaction aux chocs et aux catastrophes, qu'ils soient d'origine naturelle ou humaine. Ceci inclut le rôle joué par les villes et les aires urbaines en matière de changement climatique, pour y réagir et en atténuer les effets, ainsi qu'en matière de sécurité alimentaire et de l'eau, ou encore en matière de renforcement de la résilience individuelle et collective aux catastrophes naturelles et aux actes de terrorisme.

Protéger la **planète** contre la dégradation, notamment par une consommation et une production durables

7.0 Une Ville-santé donne l'exemple en veillant à ce que la protection de la planète soit au cœur de toutes ses politiques intérieures et extérieures.

- 7.1 Nous nous engageons à agir contre le changement climatique : à gérer l'inévitable pour éviter l'ingérable.
- 7.2 Nous réaffirmons que la santé et le bien-être des populations et la santé de la planète sont intrinsèquement liés. Une Ville-santé doit s'assurer que toutes les politiques et actions entreprises à tous les niveaux des pouvoirs publics soient conçues pour faciliter une amélioration dans ces deux domaines, et ce en adoptant une démarche qui englobe tous les aspects de la ville.
- 7.3 Nous nous engageons à transformer nos environnements urbains pour qu'ils soient en harmonie avec la planète, à réduire la consommation et l'exploitation des sols, et à œuvrer pour la récupération et l'assainissement des friches urbaines afin de les convertir en espaces inclusifs favorables à la santé.
- 7.4 Nous soulignons l'importance du désinvestissement dans des secteurs et des organisations nuisibles à la santé en tant que pierre angulaire de toute stratégie économique et de développement, car nous devons montrer l'exemple en promouvant les investissements durables et éthiques en faveur de notre planète et des populations.
- 7.5 Nous insistons sur le rôle des villes et des municipalités, en matière de collaboration avec les autorités régionales et nationales et les organisations internationales pour assurer la cohérence entre les divers niveaux de gouvernance, mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et instaurer plus d'équité, plus de durabilité, une meilleure santé et plus de bonheur pour tous les habitants de notre planète.
- 7.6 Nous nous engageons à continuer à travailler avec les villes au sein de la Région européenne de l'OMS et au-delà pour réaliser notre projet et relever nos défis communs, en nous appuyant sur notre engagement envers le Réseau des Villes-santé, sur la diplomatie en santé, sur la diplomatie climatique et sur d'autres réseaux de villes partageant des objectifs et des valeurs communs.

8.0 Nous nous engageons à agir collectivement, avec d'autres villes de la Région européenne de l'OMS et du monde entier, en concentrant nos efforts sur l'humain, la participation, la prospérité, la planète, les espaces et la paix, pour la santé et le bien-être de toutes et tous, afin de répondre aux transformations urgentes exigées par le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer.



Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe

L'Organisation mondiale de la santé (OMS), créée en 1948, est une institution spécialisée des Nations Unies à qui incombe, sur le plan international, la responsabilité principale en matière de questions sanitaires et de santé publique. Le Bureau régional de l'Europe est l'un des six bureaux régionaux de l'OMS répartis dans le monde. Chacun d'entre eux a son programme propre, dont l'orientation dépend des problèmes de santé particuliers des pays qu'il dessert.

États membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Biélorus
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Ex-République yougoslave
de Macédoine
Fédération de Russie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Israël
Italie
Kazakhstan
Kirghizistan
Lettonie
Lituanie
Luxembourg
Malte
Monaco
Monténégro
Norvège
Ouzbékistan
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République de Moldova
Roumanie
Royaume-Uni
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Tadjikistan
Tchéquie
Turkménistan
Turquie
Ukraine

Organisation mondiale de la santé Bureau régional de l'Europe

UN City, Marmorvej 51, DK-2100 Copenhague Ø, Danemark
Tél : +45 45 33 70 00 Fax : +45 45 33 70 01
Courriel : eucontact@who.int
Site web : www.euro.who.int